

# enterprise europe network



L'Europe à la portée de votre entreprise.

**SUD-OUEST FRANCE**

## FICHE PRATIQUE

### LA RESPONSABILITÉ SOCIALE DES ENTREPRISES (RSE)



#### Vos contacts en Région

AQUITAINE : Emilie Vicq  
[evicq@aquitaineinternational.com](mailto:evicq@aquitaineinternational.com)

LIMOUSIN : Mathilde Monges  
[m.monges@limousin.cci.fr](mailto:m.monges@limousin.cci.fr)

MIDI-PYRÉNÉES : Andreea Pantazi  
[andreea.pantazi@midi-pyrenees.cci.fr](mailto:andreea.pantazi@midi-pyrenees.cci.fr)

POITOU CHARENTES : Maria Voronetskaja  
[m.voronetskaja@poitou-charentes.cci.fr](mailto:m.voronetskaja@poitou-charentes.cci.fr)

#### Introduction

Selon la Commission européenne, la **responsabilité sociale des entreprises (RSE)** ou **responsabilité sociétale des entreprises (Corporate social responsibility)** est un concept qui désigne « l'intégration volontaire, par les entreprises, de préoccupations sociales et environnementales à leurs activités commerciales et leurs relations avec leurs parties prenantes ».

En d'autres termes, cela signifie satisfaire la clientèle tout en gérant les attentes d'autres personnes alentour, telles que les employés, les fournisseurs et la communauté. Cela suppose apporter une contribution positive à la société et gérer les impacts environnementaux de l'entreprise.

Ce concept de plus en plus important au niveau européen, et même mondial, s'inscrit dans le débat formulé lors du Conseil européen de Lisbonne sur la mondialisation, la compétitivité et le développement durable. Elle représente un aspect du modèle social européen visant la défense de la solidarité, l'égalité des chances et la cohésion.



# Définition

La définition comprend plusieurs éléments :

- Il s'agit d'une responsabilité à la fois sociale et environnementale
- La RSE n'est pas un élément à part ; elle doit au contraire intégrer les préoccupations socio-environnementales dans la stratégie et les opérations commerciales de l'entreprise
- La RSE est mise en œuvre sur une base volontariste de la part de l'entreprise (de sa propre initiative)
- La RSE s'analyse également à travers les relations internes et externes de l'entreprise

Être socialement responsable pour une entreprise signifie satisfaire aux exigences légales minimales et aux obligations imposées par les conventions collectives pour répondre à ses besoins, mais aussi aller au-delà et investir davantage dans le capital humain, l'environnement et les relations avec les partenaires. Il s'agit de contribuer à améliorer la so-

ciété et à protéger l'environnement, en liaison avec les parties prenantes.

Le concept repose sur l'idée que les entreprises, aussi bien les grandes sociétés que les PME, peuvent accroître leur compétitivité, moderniser leurs activités et améliorer leur productivité en allant plus loin dans l'application de pratiques technologiques et commerciales écologiquement responsables.

La RSE peut être considérée comme un outil de management, un levier de croissance et d'innovation. Adopter une démarche RSE permet d'avoir une vision globale et plus structurée de l'entreprise ; elle permet une vision à long terme.

## Mise en œuvre

Une entreprise qui souhaite mettre en place en interne des pratiques responsables socialement peut par exemple investir dans le capital humain, la santé et la sécurité, mettre en œuvre une production écologiquement responsable préservant les ressources naturelles. Elle peut prendre des mesures destinées à préserver l'environnement, à améliorer l'efficacité énergétique, à réduire la production de déchets et en assurer le recyclage...

**Exemple :** Concerter ses salariés sur la consommation d'eau dans l'entreprise permet à la fois de les impliquer dans la vie de l'entreprise et de réaliser des économies d'eau, ce qui a des répercussions sur l'environnement.

Les pratiques de RSE dépendent cependant des spécificités sectorielles et culturelles de l'entreprise qui choisit de les mettre en œuvre. C'est la raison pour laquelle l'entreprise établit elle-même une sorte de code de conduite qu'elle transpose en actions concrètes intégrant une dimension sociale ou environnementale.

**Exemple :** une entreprise décidant d'offrir à ses salariés 10 jours de formation par an adopte une pratique socialement responsable.

L'application de mesures de RSE peut avoir des effets externes à l'entreprise, notamment sur la communauté locale en termes de salaires, de services et de recettes fiscales. Au-delà des entreprises, la RSE implique également les autorités publiques, les ONG, les clients, les partenaires commerciaux et fournisseurs.

**Exemple :** impliquer son personnel en lui proposant d'être volontaire dans le cadre d'actions spécifiques menées en partenariat avec d'autres organismes (ONG...) est une pratique socialement responsable.

Des mesures de RSE peuvent soutenir l'amélioration des relations avec la communauté et les autorités publiques. En effet, intégrer des pratiques de RSE dans le fonctionnement de l'entreprise peut favoriser l'atteinte des objectifs fixés par les pouvoirs publics, par exemple :

- le recrutement de personnel parmi les groupes défavorisés peut permettre une intégration accrue des marchés du travail.
- l'apprentissage tout au long de la vie, le développement des compétences peuvent être des moyens de rester compétitifs
- la distribution et l'étiquetage des denrées alimentaires peuvent améliorer la santé publique
- la stimulation de l'innovation dans l'environnement de travail permet d'atteindre de meilleures performances
- l'investissement dans l'éco-innovation ou dans des systèmes de gestion environnementale (labels) peut aboutir à une réduction de la pollution et une meilleure utilisation des ressources naturelles

**Exemple :** une entreprise du secteur de la pharmacie adopte une pratique responsable socialement lorsqu'elle prend en compte les besoins de ses patients et les place au centre de ses décisions.

**Exemple :** une entreprise active à l'international adopte une pratique responsable socialement lorsqu'elle prend en compte les attentes de ses clients, de ses collaborateurs ainsi que des pays dans lesquels elle travaille.

Autres exemples de bonnes pratiques :

[http://ec.europa.eu/enterprise/entrepreneurship/support\\_measures/responsible\\_entrepreneurship/doc/resp\\_entrep\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/enterprise/entrepreneurship/support_measures/responsible_entrepreneurship/doc/resp_entrep_fr.pdf)

# Tendance

Les tendances constatées par la Commission européenne sont les suivantes :

- ⇒ De plus en plus de consommateurs s'orientent vers des acquisitions de produits sûrs mais aussi fabriqués selon des critères socialement responsables.
- ⇒ Les entreprises et les secteurs d'activité se dotent de plus en plus de codes de conduite en matière de conditions de travail, de droits de l'homme et de protection de l'environnement, notamment dans le cadre de leurs relations avec leurs sous-traitants ou fournisseurs.
- ⇒ Les investisseurs considèrent l'investissement socialement responsable comme une indication fiable d'une bonne gestion interne et externe de l'entreprise.

Cependant, il faut noter qu'être socialement responsable ne permet pas de vendre plus ! Cela favorise en revanche une organisation permettant de répondre aux attentes des clients de façon plus structurée.

Imposer un modèle de RSE peut représenter dans un premier temps une contrainte pour les salariés ; mais la pratique démontre qu'avec le temps, les salariés en comprennent l'enjeu.

Enfin, une autre difficulté réside dans le fait de faire accepter une démarche RSE par son actionariat.

## A noter !

Il existe un **Bulletin européen de l'entreprise responsable** (en langue anglaise) mis en place par la Direction Générale Entreprises et Industrie de la Commission européenne.

Il s'agit d'un service d'information en ligne destiné à faciliter les échanges entre les personnes et organismes impliqués dans la mise en oeuvre de la responsabilité sociale des entreprises.

Il est possible de s'y abonner en envoyant un email portant la mention "Souscription" à [entr-csr@ec.europa.eu](mailto:entr-csr@ec.europa.eu), en indiquant votre nom et celui de votre organisme.

## Plus d'informations

- ↪ Portail dédié à la RSE :  
<http://www.rsenews.com/public/index.php>
- ↪ Site de la Direction Générale Entreprises  
[http://ec.europa.eu/enterprise/csr/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/enterprise/csr/index_fr.htm)  
[http://ec.europa.eu/employment\\_social/soc-dial/csr/index.htm](http://ec.europa.eu/employment_social/soc-dial/csr/index.htm)
- ↪ Livre vert publié par la Commission en 2001: «Promouvoir un cadre européen pour la responsabilité sociale des entreprises», COM(2001)366 Final  
[http://eur-lex.europa.eu/smartapi/cgi/sga\\_doc?smartapi!celexplus!prod!DocNum-ber&lg=fr&type\\_doc=COMfinal&an\\_doc=2001&nu\\_doc=366](http://eur-lex.europa.eu/smartapi/cgi/sga_doc?smartapi!celexplus!prod!DocNum-ber&lg=fr&type_doc=COMfinal&an_doc=2001&nu_doc=366)

- ↪ Communication de la Commission, du 22 mars 2006, au Parlement européen, au Conseil et Comité économique et social européen - Mise en oeuvre du partenariat pour la croissance et l'emploi : faire de l'Europe un pôle d'excellence en matière de responsabilité sociale des entreprises [COM(2006) 136 final - Non publié au Journal officiel]  
[http://eur-lex.europa.eu/smartapi/cgi/sga\\_doc?smartapi!celexplus!prod!DocNum-ber&lg=fr&type\\_doc=COMfinal&an\\_doc=2006&nu\\_doc=136](http://eur-lex.europa.eu/smartapi/cgi/sga_doc?smartapi!celexplus!prod!DocNum-ber&lg=fr&type_doc=COMfinal&an_doc=2006&nu_doc=136)



Avec le soutien financier du Conseil Régional d'Aquitaine